

ACTIVITES SPORTIVES

PROTOCOLE SANITAIRE DES MANIFESTATIONS NATIONALES

ANNEXE « BASKET-BALL »

Date : 19/01/2022

1. PREAMBULE

La FSCF a publié un guide de reprise des activités et un protocole d'organisation des manifestations sportives et culturelles.

Cette annexe vient en complément du protocole d'organisation des manifestations sportives et culturelles et tient compte de la spécificité sportive du basket-ball.

Attention, ce document ne tient pas compte des contraintes locales supplémentaires : dans certains départements/villes classés en zone de circulation active du virus, les préfets ou les élus locaux peuvent prendre des mesures plus restrictives pour lutter contre l'épidémie.

Des mises à jour du protocole et des annexes seront réalisées en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

2. ASPECTS ORGANISATIONNELS

2.1 AVANT LA MANIFESTATION

2.1.1 LA GESTION DE LA CIRCULATION

Il faut privilégier une circulation à sens unique ou matérialiser des couloirs de circulation.

Une attention particulière est apportée à l'organisation de l'accueil des joueurs afin de respecter les mesures de distanciation (espacer les créneaux horaires d'entrée, marquage au sol de la distanciation).

Il est préconisé de définir un horaire d'arrivée des joueurs et des entraîneurs en lien avec le planning de la manifestation.

2.1.2 LE PLANNING DE LA MANIFESTATION

Il convient d'élaborer un planning de façon à éviter la présence d'un grand nombre de joueurs en même temps, en situation d'échauffement et/ou de compétition.

La composition des horaires des matchs doit tenir compte de la provenance des joueurs pour limiter autant que possible le mélange des joueurs de provenances différentes.

Ce planning doit intégrer les pauses pour le nettoyage du matériel en cours de manifestation.

2.1.3 LA GESTION DES ESPACES D'ECHAUFFEMENT

Généralement, l'échauffement a lieu sur un demi-terrain dans le gymnase où va se dérouler le match. Il peut aussi avoir lieu à l'extérieur s'il y a un terrain à proximité.

2.1.4 LA GESTION DE L'AIRE DE PRATIQUE

Aménagement en veillant au respect de la distanciation (1m) : zones d'attente des joueurs et entraîneurs, arbitres, officiels table de marque, secrétariat informatique...

A noter que si la distanciation n'est pas réalisable, il est préconisé de mettre en place un dispositif de séparation des officiels table de marque (OTM).

2.1.5 L'ORGANISATION DES PALMARES

Limiter au maximum le nombre de personnes présentes pour la remise des récompenses : uniquement les joueurs des 3 premières places dans chaque catégorie pour le critérium du jeune basketteur athlète et les capitaines des équipes pour les 3 premières places des coupes, un seul officiel, un seul organisateur avec les plateaux pour les coupes et les médailles.

Il est préconisé de réaliser les palmarès à l'issue de chaque catégorie, afin de réduire le nombre de personnes présentes dans le complexe sportif.

Afin de ne pas allonger le temps de manifestation, les palmarès peuvent être réalisés dans un espace spécifique aménagé dans la salle annexe ou dans un autre espace.

2.1.6 L'INFORMATION DES PARTICIPANTS

Le protocole spécifique de l'évènement doit être communiqué aux associations et joueurs inscrits à l'expiration de la date limite d'engagement et dès qu'une actualisation est faite.

Une réunion d'information peut être organisée la veille de la compétition.

2.1.7 L'INSTALLATION ET LE NETTOYAGE

Elaboration du planning d'installation en tenant compte des contraintes inhérentes à la situation sanitaire : nettoyage du complexe sportif, du matériel, du mobilier utilisé par les officiels, table de marque, les arbitres, la direction de la manifestation et le secrétariat informatique.

Le nettoyage doit être fait régulièrement, à chaque match, à chaque pause déjeuné.

2.2 LE JOUR DE LA MANIFESTATION

2.2.1 LES MESURES RELATIVES AUX GESTES BARRIERES

Le port du masque sanitaire est obligatoire pour toutes les personnes présentes sur le site de manifestation âgées de 6 ans et plus, à l'exception des joueurs à partir du moment où ils débutent leur échauffement et jusqu'au moment où ils quittent le plateau de manifestation.

Les joueurs, les entraîneurs et les juges/arbitres doivent apporter leurs masques individuels et leur gel hydroalcoolique.

Chaque joueur doit prévoir son propre matériel ainsi que sa bouteille d'eau ou sa gourde. Les affaires personnelles doivent être rangées dans le sac du joueur dès lors qu'elles ne sont pas en cours d'utilisation. Le joueur doit conserver son sac et ses affaires personnelles à ses côtés durant tout le circuit d'échauffement et la compétition.

Les organisateurs mettent à disposition de tous du gel hydroalcoolique sur les emplacements clés : accès au complexe sportif, aux vestiaires, sur le lieu d'échauffement, sur l'aire de pratique, dans les sanitaires, les tribunes, les aires de buvette ou les espaces de restauration.

Il est demandé l'application de gel hydroalcoolique :

- Lors de l'accès au lieu d'échauffement ;
- Lors de l'accès sur l'aire de pratique ;
- Avant chaque passage compétitif ;
- À la sortie de l'aire de pratique.

Il est demandé de respecter les directives formulées par les responsables du club recevant.

2.2.2 LA CIRCULATION

Les sens de circulation et les zones d'attente sont matérialisés.

Le comité d'organisation local prévoit des personnes chargées de gérer les zones à risque afin de réguler la circulation et respecter les mesures de distanciation.

L'accès aux espaces d'échauffement et à l'aire de pratique est limité aux personnes concernées, en référence au planning élaboré par la commission nationale - et aux personnes indispensables concernant les bénévoles du comité d'organisation local. Tout contrevenant est exclu et peut se voir contraint de quitter le complexe sportif.

2.2.3 LES VESTIAIRES

L'accès aux vestiaires est à éviter. Les joueurs viennent en tenue et repartent en tenue.

Les vestiaires ne sont accessibles qu'aux joueurs et uniquement sur le créneau correspondant dans le planning général.

L'habillage doit se faire rapidement, aucun effet personnel ne peut être laissé dans les vestiaires. Les distanciations et le port du masque doivent être respectés dans les vestiaires.

L'idéal est que chaque équipe/association puisse disposer d'un vestiaire pour la durée totale de la manifestation.

2.2.4 LE NETTOYAGE DE L'INSTALLATION ET DU MATERIEL

Le matériel utilisé doit être nettoyé à intervalles réguliers en utilisant des produits adaptés et conformes aux normes en vigueur. Celui-ci doit être réalisé à intervalles réguliers.

Les tables de marque seront nettoyées après chaque rencontre.

2.2.5 REUNIONS DES ARBITRES/COMMISSION

Les gestes barrières et les règles de distanciation doivent être respectés. Le port du masque est obligatoire.

La réunion doit avoir une durée courte et se limiter aux points essentiels.

En fonction des besoins, des éléments complémentaires à destination des arbitres/officiels table de marque/commission peuvent être communiqués en amont de la manifestation par envoi de courriel ou visioconférence.

2.2.6 LE SECRETARIAT INFORMATIQUE

Il est préconisé de limiter le nombre de personnes impliquées sur ce secteur sur la durée de la manifestation.

Il est conseillé que l'ensemble de ces personnes se désinfectent régulièrement les mains avec du gel hydroalcoolique.

Si c'est possible, un dispositif d'affichage peut être utilisé en remplacement des papiers individuels pour le critérium du jeune basketteur athlète.

Une personne est prévue pour l'affichage papier pour l'ensemble des participants.

Le secrétariat de la manifestation est assuré par la commission nationale avec son propre matériel, dans un local mis à disposition par l'organisateur. L'accès à ce local est limité aux membres de la commission nationale et personnes accréditées par l'organisateur.

Le secrétariat centralise les feuilles de marque des matchs et procède à l'affichage des résultats et des classements. Si possible, mettre en place des feuilles de marque informatiques.

3. ASPECTS TECHNIQUES ET RÉGLEMENTAIRES

3.1 L'ADAPTATION TECHNIQUE ET REGLEMENTAIRE

3.1.1 LES AIRES DE JEUX ET D'ECHAUFFEMENT

Il faut attendre que tous les joueurs participant à la rencontre « N » aient quitté le terrain avant d'autoriser les accès des joueurs participant à la rencontre « N+1 ».

3.1.2 L'ECHAUFFEMENT ET RENCONTRE

Il est demandé de limiter le nombre de ballons utilisés à 4 pour les échauffements. Une désinfection sera réalisée après chaque échauffement.

Le ballon du match est désinfecté tous les ¼ temps, à la mi-temps et à la fin de chaque rencontre.

On ne salue pas les arbitres, les officiels, les joueurs et les entraîneurs en se tapant dans la main ou

en se serrant la main.

Les joueurs ne se tapent pas dans les mains pour se féliciter.

Les joueurs ne s'échangent pas les maillots/chasubles.

3.1.3 LE JUGEMENT/L'ARBITRAGE

Il est préconisé de réduire le nombre d'arbitres afin de faciliter la mise en place des mesures de distanciation, dans le respect du nombre minimum d'arbitres possible au regard du règlement sportif. Le nombre minimum de personnes nécessaires au bon déroulement des matchs est de 4 : 2 arbitres, 1 marqueur et 1 chronométreur. Plus 1 aide-marqueur en cas d'utilisation d'une feuille de marque électronique.

3.2 LE RESPECT DES GESTES BARRIERES ET LE COMPORTEMENT SPORTIF

Le non-respect du protocole sanitaire et tout comportement pouvant induire un risque pour les autres personnes est sanctionné ainsi par la commission technique :

- 1^{ère} remarque : avertissement ;
- 2^{ème} remarque : exclusion de la manifestation et obligation de quitter l'enceinte du complexe sportif.